

église il y aurait deux autels, dont l'un de rite latin et l'autre de rite grec. L'église serait sous la même juridiction épiscopale ; seulement là, où par exemple, l'évêque serait de rite latin, il y aurait un vicaire général de rite grec. De même dans les paroisses où se trouverait un curé de rite latin, on placerait un vicaire de rite grec. Chacun satisferait ainsi aux besoins des populations des deux rites. Le révérend père Vanutelli, dans son ouvrage sur les missions en Orient, recommande ce même système et voudrait le voir étendu à tous les rites. Rien ne s'y oppose d'ailleurs, car à la fête de l'Épiphanie, nous voyons à Rome les prêtres de tous les rites célébrer chacun à l'autel de Saint André *della Valle*. Cette grande union des rites est même un tableau magnifique de la vie de l'Église catholique, elle montre l'unité de foi dans la diversité des rites et est une preuve splendide de la fécondité de l'Église romaine.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, en date du 2 février 1887, M. Thomas Loughran a été nommé vicaire à Huntingdon.

Les professeurs de la succursale de l'Université-Laval, conduits par M. le Vice-Recteur, se sont rendus vendredi 4 du courant, à l'archevêché pour féliciter Sa Grandeur de sa nomination de vice-chancelier de l'Université-Laval.

Mgr l'archevêque de Montréal a fait dimanche dernier sa visite pastorale à Sainte-Brigide, Sa Grandeur a officié pontificalement à la grand'messe et a fait l'homélie.

Le même jour il a été donné lecture au prône de la partie de la circulaire de Mgr l'Archevêque relative aux assemblées publiques les dimanches et jours de fête.

Nous avons donné le texte de cette circulaire dans le numéro 6 de la *Semaine Religieuse*.

Une importante assemblée des citoyens les plus influents de cette ville, a eu lieu au Palais archiépiscopal afin d'organiser une Association Catholique Romaine pour la suppression du vice en général et plus spécialement de l'intempérance. M. l'abbé Larocque a expliqué le but de cette association qui est de diminuer le nombre des licences et d'obtenir une réforme et faire observer les lois. Il a fait remarquer qu'il y avait en cette ville 1100 tavernes soit une pour chaque 170 personnes.